



Cinq signes courants trahissant l'exploitation financière des aînés

L'exploitation financière des aînés est l'une des réalités les plus sombres du vieillissement. C'est un crime dont la victime n'a souvent pas conscience et qui est hélas souvent commis par des membres de sa famille, par des amis proches ou par d'autres personnes en qui elle a confiance.

Il est important pour les aînés, ainsi que pour leurs amis proches et les membres de leur famille, de connaître les signes d'alerte de l'exploitation et de savoir ce qu'ils peuvent faire pour l'éviter.

Voici cinq signes courants trahissant l'exploitation financière des aînés :

1. Disparition d'objets de valeur

On pourrait croire que la seule cause de la perte de bijoux ou de sommes d'argent est le vieillissement du cerveau, mais les spécialistes affirment qu'il s'agit d'un des signes les plus courants d'une éventuelle situation d'exploitation. Les aînés sont souvent ceux qui s'aperçoivent de la disparition d'objets. Ils peuvent en faire mention à un membre de la famille ou à un conseiller.

2. Activité bancaire anormale

Comme les activités bancaires sont généralement routinières, un changement soudain à ce chapitre peut constituer un signal d'alerte. Ainsi, les paiements de factures inconnues débités d'un compte, les demandes de paiements au compte de carte de crédit de quelqu'un d'autre ou une hausse soudaine des retraits pourraient constituer des indices d'exploitation.

3. Transferts de biens inexplicables

Le transfert de la propriété d'un bien ou d'un compte bancaire pourrait être considéré comme un signal d'alerte important. Un aîné pourrait se faire convaincre de transférer le titre de propriété de sa maison ou de la détenir en copropriété avec quelqu'un afin qu'elle revienne pleinement à cette personne au décès de l'aîné.

4. Modifications inexplicables apportées au testament ou à la procuration

Une procuration financière permet à une personne désignée d'agir au nom du client à l'égard des affaires juridiques et financières de celui-ci. Il s'agit d'une désignation très importante et tout changement à ce sujet, surtout si le nouveau mandataire n'est pas un membre de la famille ou un ami de longue date, pourrait être un signe d'exploitation.

5. Apparition soudaine d'un nouveau compagnon

L'une des difficultés que pose le décès des cas d'exploitation réside dans le flou qui entoure souvent ces situations. Par exemple, lorsqu'un nouvel ami ou un nouvel amoureux apparaît soudainement, il peut être difficile de déterminer s'il s'agit d'une relation légitime. Dans de tels cas, il peut être utile d'être à l'affût des autres signaux d'alerte que nous avons mentionnés et d'établir s'ils sont apparus en même temps que la nouvelle relation.

Pour obtenir plus de renseignements sur l'exploitation financière des aînés, veuillez consulter la page

www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/aines/forum/exploitation-financiere.html



Gestion de patrimoine
Trust Royal